

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE JUIN 1968

2e CIRCONSCRIPTION DU MORBIHAN

CHERES ELECTRICES, CHERS ELECTEURS,

Les 27, 28 et 29 Mai, dans un PARIS couvert de drapeaux rouges ou noirs, la France paraissait n'avoir le choix qu'entre le spectre hideux de la guerre civile d'Espagne, avec son million de morts, et la venue d'un gouvernement dit « populaire à participation communiste », c'est-à-dire, en fait, à domination communiste.

Le Jeudi 30 Mai, à l'appel d'un Général de GAULLE retrouvé, le pays s'est ressaisi, mais la situation ne sera tout à fait claire qu'après votre vote.

***

Au delà de l'anarchie créée par les erreurs des uns et les excès des autres, nous avons le devoir de *discerner* dans le vaste mouvement de ces dernières semaines des *aspirations légitimes à de profondes réformes*.

LES FRANÇAIS ASPIRENT, EN PREMIER LIEU, A PRENDRE PLUS DE RESPONSABILITES DANS LES DECISIONS QUI LES INTERESSENT, ET ILS ONT RAISON.

Ayant toujours pratiqué le dialogue, ayant toujours tenu ouverte la porte de mes permanences exerçant ma mission de Conseiller Général en équipe avec les Maires de mon canton, et ne prenant jamais une décision sur un permis de construire sans en avoir parlé à tous mes adjoints et collaborateurs de la commune, je comprends et approuve cette volonté de participation à tous les échelons : le Gouvernement, qui l'a trop longtemps négligée, se doit désormais d'en tenir compte.

LES FRANÇAIS ASPIRENT AUSSI A UNE SOCIETE PLUS HUMAINE OU REGNE PLUS DE JUSTICE ENTRE LES HOMMES ET ENTRE LES REGIONS.

Cette aspiration, elle a toujours été le fondement de mon action publique : maintes et maintes fois, j'ai affirmé à la tribune de l'Assemblée qu'une politique sociale ne consistait pas à donner plus que le nécessaire à ceux qui l'ont déjà, mais d'abord et surtout, l'indispensable à ceux qui ne l'ont pas.

Plus de justice entre les hommes...

Cela me conduit à condamner les augmentations de salaires en pourcentage égal à tous les échelons, et à continuer à considérer que mon premier devoir est de défendre inlassablement les droits des plus humbles, des plus défavorisés, des plus modestes, de tous ceux que l'on a tendance à oublier parce qu'ils n'ont pas, comme d'autres, les moyens de se faire entendre bruyamment.

Ce devoir est d'autant plus impérieux que la hausse des prix et la diminution de la valeur de la monnaie, qu'aucun gouvernement, ne pourra, cette fois encore éviter (mais seulement limiter), ont toujours, jusqu'ici pesé sur les pensionnés, les veuves, les handicapés physiques, les rentiers-viagers, et ceux des anciens combattants qui ont des ressources modestes : tout doit être fait pour qu'il n'en soit pas ainsi cette fois.

Pour la Sécurité Sociale, si certains vous disent que la collectivité peut assurer à tout le monde la santé gratuite, depuis le rhume de cerveau jusqu'à la greffe du cœur, ne les croyez pas : ils sont mal informés ou de mauvaise foi, et l'exemple de l'Angleterre, qui vient de renoncer à cette illusion sous un gouvernement travailliste, en apporte la preuve.

Mais je dirai demain, comme j'ai dit dès hier à la tribune (J.O. du 25-10-1967), que la réforme de l'an dernier était injuste, et qu'il faut distinguer entre les Français aux ressources modestes, qui doivent bénéficier des remboursements sans réserve et ceux, plus favorisés, qui ne doivent être couverts que pour des risques importants.

Plus de justice entre les hommes, mais aussi entre les régions.

Récemment, comme l'Auvergne, la Bretagne a été déclarée zone de rénovation rurale, et d'excellentes mesures ont été prises pour l'indemnité viagère de départ (avancée de 5 ans), pour les bourses des enfants de cultivateurs (majorées d'une ou plusieurs parts), pour les prêts aux artisans (5 millions d'anciens francs à 3 % sur 30 ans), pour les créations d'emplois si nécessaires à nos jeunes (prime donnée à partir de 6 emplois au lieu de 30 auparavant), pour les aménagements routiers, pour la prime d'équipement hôtelier, etc...

D'autres mesures ont été formellement promises, à bref délai, au C.E.L.I.B., par le Premier Ministre, le Vendredi 31 Mai. Cet engagement sera tenu car, pour la première fois, la Bretagne est de loin la province qui compte le plus de ministres (4 sur 29, quand notre population ne représente qu'1/20me de la France).

Et si tout cela vous apparaît encore insuffisant, sachez qu'à PARIS, les élus de Bretagne sont jalousés par ceux de presque toutes les autres régions pour les décisions qu'ils obtiennent : si vous étiez un cultivateur vendéen, seriez-vous satisfait que l'I.V.D. soit accordée à 60 ans en Bretagne et à 65 ans en Vendée ?

LES FRANÇAIS ASPIRENT ENFIN A FAIRE ENTENDRE RAISON AU GOUVERNEMENT ET A L'ADMINISTRATION SUR CERTAINS POINTS PRECIS AVEC L'APPUI DE LEURS ELUS.

Il est désolant qu'il ait fallu tant de violences pour obtenir un salaire minimum garanti décent sans abattement de zone, l'intégration progressive de l'indemnité de résidence dans le calcul du droit à la retraite, l'application loyale aux personnels civils de la Défense Nationale du décret de 1951, et une diminution de 5 % du ticket modérateur applicable aux dépenses médicales.

Mais il faut maintenant, dans le calme, faire admettre à l'Administration que le régime de subvention aux bâtiments d'élevage ne doit pas changer tous les huit jours, que le retard des primes à la construction doit être comblé, que les forfaits des artisans du bâtiment ne doivent plus être basés sur le nombre de leurs ouvriers.

Il faut obtenir que les indemnités de résidence de la fonction publique soient progressivement alignées sur celles de PARIS, que les îliens de l'Atlantique soient traités comme les Corses, que le rayonnement de la langue et de la culture bretonnes soient favorisé.

Il faut que nos pêches maritimes, en grande difficulté, soient défendues avec férocité à BRUXELLES, que des accommodements soient trouvés avec nos partenaires européens pour le soutien du cours du porc, que soit revue la réglementation grotesque qui freine la construction en zone rurale, et que soient interdits, dans l'Agriculture, les cumuls abusifs.

Il faut, enfin, que notre enseignement soit adapté raisonnablement aux réalités du monde d'aujourd'hui.

***

Mais rien de tout cela ne sera possible si, demain, une de ces démocraties populaires qui ignorent le droit de grève s'installe en France pour y faire notre malheur, à travers un système policier et une faillite économique contre lesquels se révoltent aujourd'hui les peuples qui en souffrent de l'autre côté du rideau de fer depuis plus de 20 ans.

Avec Madame STEPHAN, élue l'an dernier Conseiller Général de PORT-LOUIS, je lutterai de toutes mes forces contre cette menace. Pour nous en effet, la dictature, qu'elle soit rouge ou blanche, est haïssable : je hais l'intolérance, le fanatisme, la violence, et même l'esprit partisan, d'où qu'ils viennent.

Très conscient des erreurs commises hier, malgré les avertissements des élus, par un pouvoir trop sûr de lui, mais sachant aussi d'où vient aujourd'hui la menace contre la République, je vous dis ma conviction que c'est vers le Général de GAULLE qu'il faut se tourner pour la défendre.

Christian BONNET

MAIRE DE CARNAC
CONSEILLER GENERAL
MEMBRE DE LA CODER
DÉPUTÉ SORTANT.

Candidat Indépendant pour la Défense de la République

LE SUPPLÉANT :

Yvonne STEPHAN

MAIRE DE PORT-LOUIS
CONSEILLER GENERAL.

Imp. LA LIBERTE, Lorient